

# Comment renseigner la demande d'aide sous Télépac ?

## ETAPE 1 : ALLER JUSQU'A L'ONGLET « DEMANDE D'AIDE ».

Vous venez de terminer de renseigner les différentes parcelles de votre exploitation, vous allez pouvoir passer aux étapes suivantes. Pour cela, cliquer sur « ► PASSER A L'ÉCRAN SUIVANT ». Vous quittez, ainsi, l'onglet RPG pour passer à l'onglet suivant.

The screenshot displays the Télépac web application interface. At the top, there is a navigation bar with several tabs: ACCUEIL (orange), DECLARATION (green), IMPORT/EXPORT (blue), IMPRESSION (purple), and FORMULAIRES ET NOTICES (yellow). Below this, a secondary bar contains various menu items: Identification, RPG (highlighted with a red box and a red arrow), Récap. parcelles / assolement, Demande aides, Verdissement, Effectifs animaux, RPG MAEC / Bio, MAEC / Bio, Dépôt de dossier, Réinitialiser, and Modifier après dépôt. The main content area shows a map of a parcel labeled '15 1-LUZ' with a green overlay. To the left of the map is a table of parcels. At the bottom of the interface, there are buttons for 'VALIDER DESSIN', 'ANNULER DESSIN', and 'PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT' (highlighted with a red box and a red arrow).

N°lot	Surface graphique (ha)
1	34,98
2	5,18
3	21,28
4	10,88
6	1,99
7	2,43
8	29,79
9	14,66
10	13,22
11	0,60
12	7,96
14	0,21
15	0,74

**REMARQUE :** dans toutes les étapes qui suivent, si vous constatez une erreur, il vous faudra revenir en arrière pour corriger votre erreur (de même, si telepac vous signale une alerte rouge bloquante).

Par exemple, si vous souhaitez modifier une parcelle, vous pouvez directement cliquer sur l'onglet RPG pour revenir à cette étape et corriger votre parcelle :

This screenshot shows the same Télépac interface as above, but with a red arrow pointing to the 'RPG' tab in the secondary navigation bar, indicating that the user can return to this step to make corrections.

Vous arrivez sur l'onglet « Récap, parcelles/assolement ». Vérifier que vous n'avez pas fait d'erreur en renseignant vos parcelles. Telepac vous signale aussi des alertes. Les alertes rouges sont bloquantes et vous empêcheront de signer votre télédéclaration (et donc de déposer votre dossier). Les alertes oranges sont informatives. Dans notre cas, les alertes SN24 ne nécessitent pas d'intervention. Si les saisies au niveau des parcelles sont bonnes, cliquer sur « ► Valider le descriptif des parcelles... ».

Identification RPG **Récap. parcelles / assolement** Demande aides Verdissement Effectifs animaux RPG MAEC / Bio MAEC / Bio Dépôt de dossier Réinitialiser Modifier après dépôt

N° PACAGE : 999300139 PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION N° SIRET : 00000000000000 Déclaration en cours

**DESCRIPTIF DES PARCELLES DÉCLARÉES**

— Descriptif des parcelles — Récapitulatif d'assolement

*Attention, pour créer ou modifier une parcelle, revenez à l'étape RPG.*

2 alertes informatives (ne concernant pas le calcul des surfaces admissibles) dans votre dossier.

▼ **Alertes graphiques informatives sur le formulaire registre parcellaire (2 alertes)**

Alerte SN24 : Arbre isolé en bordure de l'exploitation

- Ilot 6
- Ilot 7

**Descriptif des parcelles**

N° ilot	N° parcelle	Surface graphique (ha)	Surface admissible (ha)	Culture principale				Culture dérobée pour les SIE		Agriculture biologique		MAEC / Agroforesterie		
				Code	Précision	Culture destinée à la production de semences ou de plants	Destination si demandeur ICHN	1ère culture	2ème culture	Conduite en AB	Maraîchage	Surface cible d'une mesure système herbe	Engagement PRV	Agroforesterie
1	1	34,98	34,98	DTY		Non				Non	Non	Non		
2	38	5,18	5,18	PTR		Non				Non	Non	Non		
3	1	21,26	21,26	MLG		Non				Non	Non	Non		
4	1	10,66	10,66	PTR		Non				Non	Non	Non		
6	1	1,99	1,99	BTH	001	Non				Non	Non	Non		
7	3	2,43	2,43	MIE		Non				Non	Non	Non		
8	2	18,27	18,27	PTR		Non				Non	Non	Non		
8	9	11,52	11,52	PRL		Non				Non	Non	Non		
9	1	14,66	14,66	LUZ		Non				Non	Non	Non		
10	1	2,94	2,94	J6S		Non				Non	Non	Non		
10	7	10,28	10,28	MLG		Non				Non	Non	Non		
11	4	0,60	0,60	PPH		Non				Non	Non	Non		
12	3	7,95	7,95	FAG		Non				Non	Non	Non		
14	1	0,21	0,21	PTR		Non				Non	Non	Non		
15	1	0,74	0,74	LUZ		Non				Non	Non	Non		

► VALIDER LE DESCRIPTIF DES PARCELLES ET LEURS SURFACES ADMISSIBLES / PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT

Un récapitulatif par catégories et cultures apparaît. Vérifier et « ► Enregistrer/passé à l'écran suivant » :

ACCUEIL DECLARATION IMPORT/EXPORT IMPRESSION FORMULAIRES ET NOTICES

Identification RPG **Récap. parcelles / assolement** Demande aides Verdissement Effectifs animaux RPG MAEC / Bio MAEC / Bio Dépôt de dossier Réinitialiser Modifier après dépôt

N° PACAGE : 999300139 PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION N° SIRET : 00000000000000 Déclaration en cours

**RÉCAPITULATIF D'ASSOLEMENT**

— Descriptif des parcelles — **Récapitulatif d'assolement**

Dans le tableau ci-dessous les bordures et bandes tampon sont considérées comme cultivées et sont incluses dans la surface admissible de leur parcelle de rattachement.

Code de la culture	Libellé de la culture	Surface admissible (ha)
<b>Cultures arables</b>		
BTH	Blé tendre d'hiver (Variété sans mesure de préservation des ressources génétiques)	1,99
DTY	Dactyle de 5 ans ou moins	34,98
FAG	Autre fourrage annuel d'un autre genre	7,95
J6S	Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme SIE	2,94
LUZ	Luzerne	15,40
MIE	Mais ensilage	2,43
MLG	Mélange de légumineuses prépondérantes et de graminées fourragères de 5 ans ou moins	31,54
PTR	Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	34,32
<b>Total cultures arables</b>		<b>131,55</b>
<b>Prairies et pâturages permanents</b>		
PPH	Prairie permanente - herbe (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	0,60
PRL	Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)	11,52
<b>Total prairies et pâturages permanents</b>		<b>12,12</b>
<b>TOTAL</b>		<b>143,67</b>

► ENREGISTRER / PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT

## ETAPE 2 : RENSEIGNER LA DEMANDE D'AIDE :

Vous arrivez à l'onglet « Demandes aides ».

La partie haute correspond à des éléments que l'on vous a déjà demandé de vérifier en tout début de télédéclaration (avant d'arriver à l'étape « RPG ») : coordonnées bancaires, SIRET, mail :

ACCUEIL	DECLARATION	IMPORT/EXPORT	IMPRESSION	FORMULAIRES ET NOTICES						
Identification	RPG	Récap. parcelles / assolement	<b>Demande aides</b>	Verdissement	Effectifs animaux	RPG MAEC / Bio	MAEC / Bio	Dépôt de dossier	Réinitialiser	Modifier après dépôt
N° PACAGE : 999300139		PRODUCTEUR DE DEMONSTRATION				N° SIRET : 00000000000000		Déclaration en cours		
<b>DEMANDE D'AIDES</b> ▶ Enregistrer / Passer à l'écran suivant										

Une réponse est obligatoire pour chaque champ marqué avec (\*)

Cochez à « Oui » les aides dont vous demandez à bénéficier et auxquelles vous pouvez prétendre pour chacune des parcelles que vous déclarez et cela au regard de leur surface éligible telle qu'elle résulte de la prise en compte des SNA et ZDH déclarées dans votre RPG 2020.

### RÉFÉRENCES BANCAIRES

Code IBAN (\*) :          ▶ liste de vos références bancaires connues

Code BIC (\*) :

Titulaire du compte (\*) :

### CONFIRMATION DU SIRET ET DE L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Numéro SIRET :

L'adresse de messagerie électronique que vous avez déclarée est : producteur.demo@test.com

Souhaitez-vous la modifier ?

Oui

Non

Dans la partie inférieure, vous devez renseigner les aides que vous souhaitez percevoir. **Une explication succincte des différentes aides vous est proposée en dernière page de ce document.**

En fonction du remplissage des parcelles dans l'étape « RPG », Telepac coche certaines aides automatiquement à « Non ». **Vous devez renseigner TOUTES LES AIDES qui ne sont pas déjà cochées en cliquant sur « Oui » ou « Non ».**

### AIDES DU PREMIER PILIER

Paiement de base (DPB), paiement redistributif, paiement vert (\*) :  Oui  Non

Si vous êtes en agriculture biologique et que vous ne souhaitez pas bénéficier de la dérogation correspondante, indiquez-le en cochant la case ci-après. Dans ce cas le respect des critères du verdissement sera alors contrôlé sur l'ensemble de votre exploitation :

Si vous vous inscrivez dans un schéma de certification mais donnant l'équivalence au respect des critères du verdissement, indiquez-le en cochant la case ci-après :

Paiement en faveur des jeunes agriculteurs (\*) :  Oui  Non

Demandez-vous une aide couplée végétale ? (\*) :  Oui  Non

### ASSURANCE RÉCOLTE

Aide à l'assurance récolte (\*) :  Oui  Non

### INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DE HANDICAP NATUREL (ICHN)

ICHN (\*) :  Oui  Non

### MESURE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CONVERSION ET/OU MAINTIEN)

Mesure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation 2015-2020 (\*) :  Oui  Non

### AGROFORESTERIE

Aide à l'agroforesterie (\*) :  Oui  Non

### MAEC 2015-2020

MAEC de la programmation 2015-2020 (\*) :  Oui  Non

- Si des éléments de ma demande d'aides 2019 en MAEC, ou agriculture biologique n'ont pas été retenus (en totalité ou partiellement), ma demande d'aides 2020 vaut nouvelle demande d'engagement de ces éléments pour une durée de 5 ans à compter de 2020.

### CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Si vous êtes engagé dans la démarche de certification environnementale des exploitations agricoles ou dans le système de conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu compte pour certains contrôles conditionnalité, indiquez-le ci-après (\*) :  Oui  Non

(Si oui, vous devez transmettre à la DDT les justificatifs suivants : attestation de certification environnementale et autodiagnostic)

▶ ENREGISTRER / PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT

**Si vous avez un portefeuille DPB, n'oubliez pas de cocher l'aide au paiement de base (DPB), paiement redistributif, paiement vert. Il s'agit de la principale aide :**

AIDES DU PREMIER PILIER	
Paiement de base (DPB), paiement redistributif, paiement vert (*) :	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Si vous êtes en agriculture biologique et que vous ne souhaitez pas bénéficier de la dérogation correspondante, indiquez-le en cochant la case ci-après. Dans ce cas le respect des critères du verdissement sera alors contrôlé sur l'ensemble de votre exploitation : <input type="checkbox"/>	
Si vous vous inscrivez dans un schéma de certification mais donnant l'équivalence au respect des critères du verdissement, indiquez-le en cochant la case ci-après : <input type="checkbox"/>	
Paiement en faveur des jeunes agriculteurs (*) :	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Demandez-vous une aide couplée végétale ? (*) :	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
ASSURANCE RÉCOLTE	
Aide à l'assurance récolte (*) :	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DE HANDICAP NATUREL (ICHN)	
ICHN (*) :	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
MESURE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CONVERSION ET/OU MAINTIEN)	
Mesure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation 2015-2020 (*) :	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
AGROFORESTERIE	
Aide à l'agroforesterie (*) :	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
MAEC 2015-2020	
MAEC de la programmation 2015-2020 (*) :	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
- Si des éléments de ma demande d'aides 2019 en MAEC ou agriculture biologique n'ont pas été retenus (en totalité ou partiellement), ma demande d'aides 2020 vaut nouvelle demande d'engagement de ces éléments pour une durée de 5 ans à compter de 2020.	
CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE	
Si vous êtes engagé dans la démarche de certification environnementale des exploitations agricoles ou dans le système de conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu compte pour certains contrôles conditionnalité, indiquez-le ci-après (*) :	
<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	
(Si oui, vous devez transmettre à la DDT les justificatifs suivants : attestation de certification environnementale et autodiagnostic)	
► ENREGISTRER / PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT	

Que vous cochiez oui ou non à la question « Demandez-vous une aide couplée végétale ? », Telepac affiche toutes les aides végétales qui existent.

Si vous avez coché « Oui », il vous faudra **renseigner oui ou non pour chaque aide couplée** existante.

Si vous avez coché « Non », elles apparaissent toutes déjà cochées à non :

Aide à la production des cultures suivantes :

Légumineuses fourragères (*) :	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Si vous êtes éleveur, détenez-vous plus de 5 UGB ? (*) :	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Avez-vous un contrat avec un éleveur détenant plus de 5 UGB ? (*) :	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Numéro Pacage de l'éleveur (*) :	<input type="text"/>	
Soja (*) :	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Protéagineux (*) :	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Légumineuses fourragères destinées à la déshydratation (*) :	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Semences de légumineuses fourragères (*) :	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Blé dur (*) :	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Prunes destinées à la transformation (*) :	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Cerises destinées à la transformation (*) :	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Pêches destinées à la transformation (*) :	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Poires destinées à la transformation (*) :	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Tomates d'industrie (*) :	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Pommes de terre féculières (*) :	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Chanvre (*) :	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Houblon (*) :	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Semences de graminées (*) :	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Riz (*) :	<input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

A la fin, cliquer sur « ► Enregistrer/passé à l'écran suivant ».

#### AIDES DU PREMIER PILIER

Paiement de base (DPB), paiement redistributif, paiement vert (\*) :

Oui  Non

Si vous êtes en agriculture biologique et que vous ne souhaitez pas bénéficier de la dérogation correspondante, indiquez-le en cochant la case ci-après. Dans ce cas le respect des critères du verdissement sera alors contrôlé sur l'ensemble de votre exploitation :

Si vous vous inscrivez dans un schéma de certification mais donnant l'équivalence au respect des critères du verdissement, indiquez-le en cochant la case ci-après :

Paiement en faveur des jeunes agriculteurs (\*) :

Oui  Non

Aide à la production des cultures suivantes :

Légumineuses fourragères (\*) :

Oui  Non

Si vous êtes éleveur, détenez-vous plus de 5 UGB ? (\*) :

Oui  Non

Avez-vous un contrat avec un éleveur détenant plus de 5 UGB ? (\*) :

Oui  Non

Numéro Pacage de l'éleveur (\*) :

Soja (\*) :

Oui  Non

Protéagineux (\*) :

Oui  Non

Légumineuses fourragères destinées à la déshydratation (\*) :

Oui  Non

Semences de légumineuses fourragères (\*) :

Oui  Non

Blé dur (\*) :

Oui  Non

Prunes destinées à la transformation (\*) :

Oui  Non

Cerises destinées à la transformation (\*) :

Oui  Non

Pêches destinées à la transformation (\*) :

Oui  Non

Poires destinées à la transformation (\*) :

Oui  Non

Tomates d'industrie (\*) :

Oui  Non

Pommes de terre féculères (\*) :

Oui  Non

Chanvre (\*) :

Oui  Non

Houblon (\*) :

Oui  Non

Semences de graminées (\*) :

Oui  Non

Riz (\*) :

Oui  Non

#### ASSURANCE RÉCOLTE

Aide à l'assurance récolte (\*) :

Oui  Non

#### INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DE HANDICAP NATUREL (ICHN)

ICHN (\*) :

Oui  Non

#### MESURE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (CONVERSION ET/OU MAINTIEN)

Mesure en faveur de l'agriculture biologique (conversion et/ou maintien) de la programmation 2015-2020 (\*) :

Oui  Non

#### AGROFORESTERIE

Aide à l'agroforesterie (\*) :

Oui  Non

#### MAEC 2015-2020

MAEC de la programmation 2015-2020 (\*) :

Oui  Non

- Si des éléments de ma demande d'aides 2019 en MAEC, ou agriculture biologique n'ont pas été retenus (en totalité ou partiellement), ma demande d'aides 2020 vaut nouvelle demande d'engagement de ces éléments pour une durée de 5 ans à compter de 2020.

#### CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Si vous êtes engagé dans la démarche de certification environnementale des exploitations agricoles ou dans le système de conseil agricole (SCA) et que vous demandez qu'il en soit tenu compte pour certains critères conditionnalité, indiquez-le ci-après (\*) :

Oui  Non

(Si oui, vous devez transmettre à la DDT les justificatifs suivants : attestation de certification environnementale et autodiagnostic)

► ENREGISTRER / PASSER À L'ÉCRAN SUIVANT



## Quelques informations succinctes sur les différentes aides :

### ➤ Paiement de base (DPB), paiement redistributif, paiement vert :

Il vous faut détenir un portefeuille de droits à paiement de base (DPB). Sans portefeuille, aucun de ces 3 paiements ne sera perçu.

### ➤ Paiement en faveur des jeunes agriculteurs :

- avoir 40 ans ou moins le 31 décembre de l'année de votre première demande ;
- être installé depuis au maximum 5 ans ;
- détenir un diplôme de niveau IV (baccalauréat) ou valoriser vos compétences par les acquis de votre expérience professionnelle

### ➤ Les aides couplées végétales :

**Attention : la plupart des aides couplées végétales nécessitent des conditions particulières ET la transmission à la DDT de justificatif.**

Vous pouvez consulter la notice d'information mise en ligne sous Telepac « Dispositions particulières aux aides couplées à la surface ».

### ➤ Assurance récolte :

L'aide à l'assurance peut être octroyée aux agriculteurs qui ont souscrit une assurance multirisque climatique couvrant leurs récoltes de la campagne en cours.

Vous pouvez consulter la notice mise en ligne sous Telepac « Aide à l'assurance récolte ».

### ➤ ICHN :

Aide réservée aux éleveurs situés en zone défavorisée (100 % de la Dordogne). Des conditions de chargement et de revenus, notamment, sont à respecter.

Vous pouvez consulter la notice mise en ligne sous Telepac « Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) ».

### ➤ Mesure en faveur de l'agriculture biologique :

Aide réservée aux exploitations conduites en tout ou partie en agriculture biologique. 2 types d'aides : aide à la conversion et aide au maintien.

Vous pouvez consulter la notice mise en ligne sous Telepac « Dispositions relatives aux aides en faveur de l'agriculture biologique ».

### ➤ Aide à l'agroforesterie :

Cette aide n'est pas active en Nouvelle-Aquitaine et donc en Dordogne. Toujours cocher à NON.

### ➤ MAEC de programmation 2015-2020 :

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ne concernent que des territoires restreints et sont animées par des techniciens locaux. Généralement, ces techniciens prennent contact avec les exploitants situés dans le périmètre de la mesure.

Vous pouvez consulter la notice mise en ligne sous Telepac « Dispositions relatives aux MAEC ».

### ➤ Certification environnementale :

Il s'agit d'une démarche volontaire de certification environnement de l'exploitation ou de la validation d'un auto-diagnostic réalisé dans le cadre du système de conseil agricole.

### Lien permettant d'accéder aux notices :

<https://www.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/html/public/aide/formulaires-2020.html>

Si vous ne trouvez pas les renseignements que vous cherchez dans les notices, vous pouvez contacter la DDT de la Dordogne au 05 53 45 57 00.